

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre à jour et perfectionner ses connaissances et compétences dans les domaines : juridique, économie, commercial, les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique, et la déontologie
- Remplir l'obligation de formation continue selon le Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, nécessaire à l'exercice de la profession et pour le renouvellement de la carte professionnelle

COMPETENCES VISEES

- Consolider les acquis techniques métier immobilier
- Respecter les exigences de déontologie en immobilier
- Intégrer les nouveautés réglementaires impactantes pour l'activité de l'immobilier
- Se sensibiliser aux fondamentaux de la transition digitale

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du Décret 2016-173 du 18/02/2016 (titulaires de la carte professionnelle, ainsi que les négociateurs, les salariés ou indépendants)

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis de diplôme

Prérequis technique : disposer d'un terminal informatique (ordinateur, tablette ou smartphone) et d'une connexion internet

MOYENS ET MODALITES D'EVALUATION

Tout au long du parcours, des exercices sous forme de quiz ainsi que des mises en situation sous forme de cas concrets permettent au stagiaire de se situer au regard des exigences attendues.

Quiz d'ancrage intermédiaires

Quiz final de validation : attestation de formation délivrée sous réserve d'obtention d'un score supérieur à 70% au quiz final (30 questions)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateforme e-learning interactive : vidéos, slides, exercices pratiques, quiz intermédiaires d'ancrage
Formation entièrement sonorisée et sous-titrée

DURÉE

Durée totale de la Formation : 14 heures

COÛT

Coût : 149,00 €, opération exonérée de TVA en application de l'article 261- 4.4 du code général des impôts.

DATES DE FORMATION

A déterminer
en fonction des disponibilités du stagiaire

FORMATION LOI ALUR 14 HEURES

Le décret 2016-173 du 18 Février 2016 précise l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, gestionnaires de patrimoine immobilier, syndicats de copropriété) dans les domaines du juridique, économique, commercial, déontologique et techniques (construction, urbanisme, transition énergétique).

Les domaines doivent avoir un lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

Cette formation inclut les modules de déontologie et de non-discrimination dans l'accès au logement, obligatoires pour renouveler la carte professionnelle.

Quiz amont de positionnement

Déontologie

- Déontologie de l'agent immobilier (2h)
- La non-discrimination dans l'immobilier (2h)

Actualités

- Le marché de l'immobilier et son actualité (0h30)
- Le nouveau DPE (0h40)

Techniques métier

- Tout savoir sur le dispositif Loc'Avantages (0h20)
- Les modes d'acquisition d'un bien immobilier (0h45)
- Du mandat à l'acte authentique de vente (0h30)
- Le régime de location meublée et les locaux commerciaux équipés (1h)
- La copropriété (1h55)

Digital

- Améliorez votre culture digitale (0h40)
- Comment réussir la conduite du changement digital ? (0h45)
- Sensibilisation à la sécurité informatique (0h40)
- Mieux communiquer sur les réseaux sociaux (0h45)

Quiz Final - 30 questions (30 minutes max)

En cas d'échec, une 2ème tentative est disponible

Inscriptions à transmettre à contact@ifib.fr

Inscription e-learning : entrée possible toute l'année

Accès à l'information et étude des besoins et adaptation pour les personnes en situation de handicap :

contactez-nous sur contact@ifib.fr ou au 01.30.59.24.16